

	Marché à forfait MF	Marché à Température extérieure MT	Marché à Comptage MC	Marché Combustible et Prestation CP	Marché Prestation et Forfait PF
Définition et principe	Energie réglée à prix forfaitaire (excepté révision des prix) Montant indépendant des conditions climatiques P2 forfaitaire	Energie réglée à prix forfaitaire sur la base d'un hiver moyen Montant corrigé en fonction des conditions climatiques de chaque hiver P2 forfaitaire	Energie réglée en fonction de la quantité de chaleur fournie et mesurée par comptage Prix unitaire contractuel (rendement pris en compte) P2 forfaitaire	(Marché pour les combustibles stockables tel que le fioul) Energie réglée en fonction des quantités livrées Prix unitaire contractuel P2 forfaitaire	Energie fournie par le maître d'ouvrage qui en confie l'usage au titulaire P2 forfaitaire
Prestation de base	P1 - P2	P1 - P2	P1 - P2	P1 - P2	P2
Avantages	Simplicité Budget prévisible	Simplicité Prise en compte de la rigueur climatique Budget prévisible <i>Le Titulaire du marché a un intérêt à réguler au mieux les installations pour éviter les surchauffes partielles</i>	La collectivité ne paie que ce qui est réellement consommé <i>Incentive pour optimiser le rendement énergétique de l'installation. Les efforts des usagers sont immédiatement profitables</i>	Approprié quand l'utilisation du site est difficilement prévisible	Le maître d'ouvrage connaît ses consommations Il n'y a aucune marge sur l'énergie
Inconvénients	Les efforts/actions d'économies d'énergie ne sont pas valorisés financièrement. Les conditions climatiques ne sont pas prises en compte (pénalisant si l'hiver est doux)	Les efforts/actions d'économies d'énergie ne sont pas valorisés financièrement	Coût d'installation et d'entretien des compteurs d'énergie Prédiction budgétaire plus difficile	Pas de prévision. Surveillance des consommations nécessaires en interne.	Pas de prévision Surveillance des consommations nécessaires en interne
Durée du contrat	8 ans pour favoriser la compensation des effets hivernaux doux et froids	5 ans	5 ans	5 ans	1 an renouvelable
Clause d'intéressement possible ?	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Observations	Les niveaux de consommations doivent être définis au plus juste avant la consultation.	Les niveaux de consommations doivent être définis au plus juste avant la consultation.	Les niveaux de consommations doivent être définis au plus juste avant la consultation		